

SOMMAIRE

P.1 élections professionnelles
P.2 stage FSU65 sur le nouveau management public
P3 : action retraités
P4 : droits des femmes

F. S. U.

Fédération Syndicale Unitaire

**Du 29 novembre
au 6 décembre 2018**

**VOTEZ POUR LA FSU
ET SES SYNDICATS**

**AUX ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DE LA FONCTION
PUBLIQUE**

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

INFOS



irre Enseignement Educateur

S'abstenir, c'est s'affaiblir.

Ces élections interviennent dans un contexte particulier. Le gouvernement veut vider de leur sens toutes les instances de consultations qui vous permettent de participer, par l'intermédiaire de vos élu·e·s, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, les syndicats de la FSU répondent à des milliers de demandes lors des opérations de carrière et de mouvement ou des modifications statutaires d'ampleur. Pour conserver cette capacité d'action, pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative. **Participer massivement à ces élections professionnelles, en votant, est essentiel.**

Sébastien Jaffiol

FSU - 65
École J-Ferry Rue A-Breyer
65 000 TARBES
05 62 93 52 68
Directeur de la publication
M. Torres
CPPAP: n° 0221 S 06760
ISSN: n° 1290-855X
Imprimé au Siège
Bimestriel - Prix 1,07 €
N° 106
Novembre/Décembre
2018

Vendredi 25 janvier 2019 (9h-16h) – Dans les locaux de la FSU 65

Stage de formation syndicale

Le nouveau Management Public

Obsession de l'évaluation, rémunération au mérite, mise en concurrence, réduction des coûts... Le nouveau management public, inspiré des méthodes anglo-saxonnes, a des conséquences graves sur le fonctionnement des services publics et sur les agents : stress et mal-être au travail.

Enseignants et enseignantes ont vu ces dernières années se multiplier les tâches administratives de tous ordres.

Directeurs et directrices croulent sous les tâches matérielles et administratives.

Cette inflation de bureaucratie exigée par la hiérarchie de l'Education nationale, IEN-IA (projets en tous genres, évaluations, PPMS, PPRE etc) impactent lourdement notre temps que beaucoup considèreraient mieux employé à s'occuper de nos élèves.

Au moment où le Ministère prévoit la création d'un statut de directeur d'école, la FSU souhaite mettre en débat comment se traduit dans l'éducation nationale ce nouveau management public : directeurs-trices d'écoles, des supérieurs hiérarchiques ? quels pouvoirs nouveaux envisagés ? quelles responsabilités ? quelles relations avec les collègues PE ? quid d'une école mise sous tutelle des collègues ? que devient la liberté pédagogique ? modalités actuelles de gestion des agent-es de l'éducation nationale ?

Ce stage est proposé à tous les personnels.

Vous pourrez écouter puis débattre avec **Evelyne Bechtold Rognon, présidente de l'institut de recherche de la FSU et membre de la rédaction de sa revue « Nouveaux Regards »**. Elle enseigne depuis vingt ans la philosophie au Lycée des Ulis dans l'Essonne et est formatrice à l'ESPE de Nanterre. Elle est coauteure de « Manager ou servir ? Les services publics aux prises avec le nouveau management public » (Editions Syllepse, 2011.)
Son dernier ouvrage s'intitule : « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public. »

L'autorisation d'absence (voir page suivante) est de droit, elle doit être faite au plus tard le 25 décembre 2018.

Il faut la transmettre au supérieur hiérarchique (IEN, Principal, Proviseur, Chef de service,...)



IMPORTANT :

Informez-nous de votre participation par mail à l'adresse fsu65@fsu.fr

Ou inscrivez vous directement en ligne :

<https://fsu65.fsu.fr/stage-de-formation-syndicale-le-nouveau-management-public/>

Vous pouvez vous inscrire pour le repas froid organisé sur place (11€, règlement à l'ordre de la FSU65).

Si vous travaillez ce jour là, pensez à demander une autorisation d'absence pour stage de formation syndicale, à transmettre par votre supérieur hiérarchique (modèles disponibles à l'adresse ci-dessous)

Site Web :

<https://fsu65.fsu.fr/>

Suivez l'actualité sur les réseaux sociaux :

Facebook :

[Facebook.com/fsu65](https://www.facebook.com/fsu65)

Twitter :

[@65Fsu](https://twitter.com/65Fsu)



NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement.....
à (1) :

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 25/01/2019 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Tarbes (local de la FSU65)

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....
Le.....

Signature

(1) Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service



Une nouvelle action des retraités en décembre.

L'action menée le 18 octobre a été importante dans tout le pays (104 initiatives rassemblant plus de 100 000 retraités), avec un élargissement unitaire remarqué. A Tarbes nous étions 700 place de Verdun pour manifester ensuite vers la Préfecture où nous avons déposé une motion.

Cependant nous nous sommes heurtés, comme les actifs et l'ensemble de la population, mis à part les très riches si bien servis depuis un an et demi, à l'obstination méprisante de la Macronie, qui a rejeté, une fois de plus, l'ensemble de nos revendications.

Dans le cadre d'un nouvel appel national du « groupe des 9 », **nous nous rassemblerons à :**

Tarbes mardi 18 décembre à 10h30 devant la Préfecture.

Nous présenterons nos revendications à Madame la Préfète en mettant en avant les points suivants :

- notre demande de suppression de la hausse de 1.7 points de la CSG dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019,

- notre refus d'une « revalorisation » des pensions de 0.3% seulement en 2019 et 2020, alors que les prix augmentent actuellement de 2.3% sur une année et notre demande d'une ré-indexation des pensions sur les salaires des actifs.

Tous les retraités présents à ce rassemblement exprimeront leur colère légitime et grandissante. Nous ne sommes en effet ni des nantis, ni des privilégiés et sommes déterminés plus que jamais à défendre nos droits acquis tout au long de nos vies de travail !

Pierre Tollis (section des retraités de la FSU 65)

Voter FSU au CTA, c'est adresser un message fort à l'administration

Syndicat de lutte et de propositions, nous porterons dans les instances les revendications des personnels

Pour des métiers reconnus et revalorisés :

- le dégel du point d'indice, des mesures de carrière qui profitent à toutes et tous,
- la résorption de la précarité, l'égalité professionnelle femmes-hommes
- maintenir les académies,
- garantir la mixité sociale et scolaire sur l'ensemble du territoire,
- s'opposer aux logiques de tri social et aux inégalités territoriales,
- défendre des offres de formations diversifiées et des contenus émancipateurs

Pour l'amélioration de nos conditions de travail :

- les créations de postes à la hauteur des besoins,
- la diminution du nombre d'élèves par classe,
- une formation initiale et continue de qualité pour tous les personnels

Pour le respect de nos professions : S'opposer à l'autoritarisme des hiérarchies intermédiaires et au management au mérite, garantir le respect de nos professionnalités et de nos missions.



La FSU engagée au quotidien pour que cessent les violences faites aux femmes

Il y a un an, les femmes ont libéré leurs paroles sur les réseaux sociaux en dénonçant massivement les violences sexistes et sexuelles dont elles sont victimes.

Ces témoignages venus du monde entier ont révélé l'ampleur de ces violences et ont démontré que les femmes se saisissent d'un espace de parole quand il leur est proposé.

Ils ont aussi mis en exergue le manque évident de lieux et de personnels formés pour recueillir leur parole et les conditions d'écoute actuellement inadaptées. L'institution judiciaire et l'environnement professionnel ne remplissent pas correctement leurs missions de prévention, d'accueil et de protection des femmes comme le prévoient pourtant divers textes législatifs.

La FSU continue de dénoncer la baisse d'aides déjà insuffisantes de l'État aux associations qui prennent en charge les victimes, aux organismes de recherche qui décortiquent les mécanismes produisant les inégalités et les violences.

Pour la FSU, la loi contre les violences sexistes et sexuelles comporte de graves lacunes en matière de protection des mineur-es et ne va pas assez loin pour lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes. Elle demande une véritable loi cadre.

Au travail les violences subies par les femmes sont rarement identifiées et reconnues comme telles. Et la fonction publique n'est pas épargnée. Pourtant, ces violences ont un impact avéré sur leur santé physique et mentale comme sur leur déroulement de carrière.

Pour la FSU, l'institution a le devoir d'accompagner et de protéger les victimes dans leur carrière mais aussi dans leur em-

ploi. La FSU exige notamment le maintien des CHSCT car cette instance représentative des personnels est un outil indispensable pour lutter contre les violences.

La FSU revendique des moyens dédiés et fléchés pour mettre en oeuvre une véritable politique volontariste pour prévenir et faire cesser ces violences. .

La FSU rappelle également l'importance de l'Éducation à l'égalité fille-garçon inscrite dans les programmes scolaires. C'est un outil efficace de prévention. Pour la FSU, il y a urgence à mettre en oeuvre un plan d'ampleur incluant la formation de tous les personnels, une éducation non sexiste des jeunes à tous les niveaux de scolarisation et des moyens à la hauteur des besoins pour que la prise en charge globale des femmes victimes de violences puisse être effective dans tous les domaines professionnels.

Le collectif #NousToutes, dont la FSU est partie prenante, a pour ambition de porter les paroles des femmes qui ont émergées au moment de #MeToo et de transformer ces paroles en revendications.

Lutter contre ces violences est un élément indispensable pour qu'enfin l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se concrétise et devienne effective dans tous les domaines professionnels.

Claude Martin